



## ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur [lyoncapitale.fr](http://lyoncapitale.fr)

Téléchargé le 11 / 02 / 2026 à 20:21

Date de publication : lundi 3 juin 2024 à 03:24

Type : Constitution SAS

Localisation : 69 - Rhône

Support de parution : LyonCapitale.fr

Par ASSP en date du 31/05/2024, il a été constitué une SAS dénommée :

### POLITICIA

**Siège social** : 127 avenue Maréchal de Saxe 69003 LYON 03 **Capital** : 2000 €

**Objet social** : Dans le contexte du développement du l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA) :

- La conception, la réalisation, l'hébergement, la programmation et l'exploitation de solutions informatiques basées sur l'IA.
- Le développement, la maintenance de tout applicatif logiciel ou progiciel, la vente, la commercialisation, et la mise à disposition de solutions informatiques complètes ou partielles.
- Prestations dans sa plus large expression de manière à assurer au client le maximum de service auquel il puisse prétendre dans le cadre du contrat de service passé avec la société.
- L'étude, l'analyse, la gestion, l'utilisation, l'amélioration et la formation aux techniques desdites solutions informatiques.

- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elle soit, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension.

**Président** : M PERRET Silvestre demeurant 127 avenue Maréchal de Saxe 69003 LYON 03 élu pour une durée de 1 an. **Directeur**

**Général** : M ZOUBIDY-ROYET Rafaël  
demeurant 10 rue MOLIERE 69006 LYON 06

**Admission aux assemblées et exercice  
du droit de vote** : Chaque actionnaire est  
convoqué aux Assemblées. Chaque action  
donne droit à une voix. **Clauses  
d'agrément** : Les actions de la Société ne  
peuvent être cédées, y compris entre  
actionnaires, qu'après  
agrément préalable donné par décision  
collective adoptée à la majorité des  
actionnaires.

Si la formule de l'adoption de la décision  
collective est adoptée, la demande  
d'agrément doit  
être notifiée au Président et au Directeur  
général de la Société par lettre  
recommandée avec  
accusé de réception. Elle indique le nombre  
d'actions dont la cession est envisagée, le  
prix  
de cession, l'identité de l'acquéreur s'il agit  
d'une personne physique et s'il s'agit d'une  
personne morale les informations suivantes :  
dénomination, forme, siège social, numéro  
RCS, identité des dirigeants, montant et  
répartition du capital.

Le Président notifie cette demande  
d'agrément aux actionnaires.

La décision des actionnaires sur l'agrément  
doit intervenir dans un délai d'un (1) mois à  
compter de la notification de la demande.  
Elle est notifiée au cédant par lettre  
recommandée avec accusé de réception.

**Durée** : 10 ans à compter de son  
immatriculation au RCS de LYON.

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :

<https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/1c3e6b55-d9e5-44d1-8514-31da36fcfd44-form-instance>

S.A.S. au capital de 1 000 000 € - 489 069 856 RCS Nanterre  
Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer – 92925 La Défense Cedex